

LOT 10 : PEINTURE ET NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER



OBJET :

**Projet de remise en état et reconstruction de la zone entrée
et vestiaires de la piscine "CANETON" à CASTRES suite à
incendie**

Maître d'Ouvrage :



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-
MAZAMET**

Direction de l'aménagement et des ressources techniques
Patrimoine communautaire

Espace Ressources

Le Causse Espace d'Entreprises

81115 CASTRES Cedex

Tel : 05.63.73.51.00

Maître d'Œuvre :



Benoît CABROL Architecte D.P.L.G.

41bis, Rue Amiral GALIBER

81 100 CASTRES

Tel : 05.63.71.49.71 – fax : 05.63.71.49.70

@ : contact@cabrol-architectes.fr

Sommaire

1	GENERALITE ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	3
1.1	OBJET DU MARCHE	3
1.2	PRESCRIPTION GENERALE RELATIF AU LOT	3
1.3	PEINTURE.....	4
1.4	CARACTERISATION DES PRODUITS DE PEINTURES	5
1.5	MISE EN ŒUVRE.....	6
1.6	RECEPTION DU SUPPORT	7
LOT 10.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	7
10.1	TRAVAUX DE PREPARATION ET FINITION DES SURFACES EN INTERIEUR - SUPPORTS NEUFS	7
10.1.1	<i>Peinture supports ciment et dérivés - travaux intérieurs.....</i>	<i>7</i>
10.1.2	<i>Peinture supports métal.....</i>	<i>8</i>
10.1.3	<i>Peinture supports PVC.....</i>	<i>9</i>
10.2	NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	9
10.2.1	<i>Pré-réception</i>	<i>9</i>
10.2.2	<i>Réception définitive</i>	<i>10</i>

1 GENERALITE ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques particulières (C.C.T.P.) concerne les travaux de Peinture et Nettoyage de fin de chantier relatifs à la Projet de remise en état et reconstruction de la zone entrée et vestiaires de la piscine "CANETON" à CASTRES suite à incendie

1.2 PRESCRIPTION GENERALE RELATIF AU LOT

Les travaux, objets du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- Les documents techniques applicables aux ouvrages de Peinture et de Revêtements muraux collés ou tendus ;
- Les Normes françaises et européennes Homologuées (NF - EN) et documents de référence, en particulier :
 - NF EN 26927 ISO 6927 Construction immobilière - Produits pour joints - Mastics - Vocabulaire (indice de classement P 85-102) ;
 - P 85-304 Mastics du type élastomère ou du type plastique ou mastics préformés ;
 - T 30-001 Dictionnaire technique des peintures et des travaux de peinture ;
 - Peinture pour l'extérieur des bâtiments :
 - NF T 30-801 Détermination conventionnelle de la perméabilité à l'eau des peintures microporeuses pour façades ;
 - NF T 30-802 Détermination conventionnelle de la tenue à la chaleur et à l'humidité des peintures microporeuses pour façades ;
 - NF T 30-803 Détermination de la tenue sur fonds alcalins des peintures microporeuses pour façades.
 - FD T 30-808 Peintures et vernis pour le bâtiment - Guide relatif aux produits et systèmes de peinture pour façades ;
 - T 31-004 Pigments - Minium pour peintures ;
 - Peintures et vernis :
 - NF T 30-608 Enduit de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs - Adaptation des enduits de peinture aux nouvelles normes européennes ;
 - NF EN 927-1 Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur - Partie 1 : Classification et sélection (indice de classement : T 34-201-1) ;
 - NF EN 1062-1 Produits de peinture et systèmes de peintures pour maçonnerie extérieure et béton (indice de classement : T 34-721-1) ;
 - XP T 34-722 Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton en extérieur (indice de classement : T 34-722) ;
 - NF T 36-005 Classification des produits de peintures.
- Les règles d'exécution des Documents Techniques Unifiés contenant les prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT), des Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) et autres documents, en particulier :
 - NF DTU 42.1 Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères :
 - Partie 1-1 : Cahier des Clauses Techniques (indice de classement : P 84-404-1-1) ;
 - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 84-404-1-2) ;
 - Partie 2 : Cahier des Clauses Spéciales (indice de classement : P 84-404-2).
 - NF DTU 54.1 Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse :
 - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (indice de classement : P 62-206-1-1) ;
 - Partie 1-2 : Critère généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 62-206-1-2) ;
 - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (indice de classement : P 62-206-2).
 - NF DTU 59.1 Revêtements de peinture en feuille mince, semi-épais, ou épais :
 - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (indice de classement : P 74-201-1-1) ;
 - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 74-201-1-2) ;
 - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (indice de classement : P 74-201-2).
 - DTU 59.3 Peinture de sols :
 - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (indice de classement : P 74-203-1) ;
 - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (indice de classement : P 74-203-2).
- Les spécifications de l'U.N.P. ;
- Les recommandations professionnelles du SNJF ;
- Le code du travail - 4ème partie : Santé et sécurité au travail ;
- Le code de la construction et de l'habitation, livre 1 dispositions générales, titre 2 sécurité et protection des immeubles, chapitre 3 protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, articles L. 123.1 à L. 123.2, articles R. 123.1 à R. 123.55 (arrêtés du 23 mars 1965 et du 25 juin 1980 et suivants) ;

- Le code de l'environnement : Chapitre 1 Surveillance de la qualité de l'air et information du public - articles L221-1 à L221-10, R221-1 à R221-28 ;
- Les lois et textes ministériels :
 - A 31-01-86 arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation ;
 - D 21-04-04 directive 2004/42/CE du 21 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la directive 1999/13/CE ;
 - A 29-05-06 arrêté du 29 mai 2006 modifié relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules ;
 - A 30-04-09 arrêté du 30 avril 2009 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits de construction et de décoration contenant des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques de catégorie 1 ou 2 ;
 - D 23-03-11 décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils ;
 - A 19-04-11 arrêté du 19 avril 2011 modifié relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils ;
 - A 27-02-12 arrêté du 27 février 2012 modifiant l'arrêté du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.
- Les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail ;
- Ainsi qu'aux arrêtés, circulaires et avis précisant les modalités d'application des textes normatifs précités ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

1.3 PEINTURE

L'entrepreneur indiquera dans sa soumission la marque de peinture qu'il aura choisie, et précisera sur son offre détaillée les références des produits qu'il se propose d'employer. Cette marque fera partie du groupement professionnel des fabricants de peinture pour le bâtiment. La marque choisie présentera les mêmes caractéristiques physico-chimiques, que la marque précitée. Il devra joindre également les fiches techniques correspondantes par prestation, faute de quoi la marque de peinture précisée au présent CCTP sera considérée comme définitivement retenue par l'entrepreneur.

Il sera demandé au fabricant des peintures retenues, son assistance technique tant au démarrage des travaux de peinture, qu'en cours des travaux. Il devra la reconnaissance des fonds et sera tenu de signaler ceux qui ne sembleraient pas offrir une garantie suffisante pour la bonne tenue des peintures prévues.

L'entrepreneur devra vérifier que le système de peinture prescrit au présent CCTP est cohérent, et que les sous-couches sont compatibles avec les finitions et la nature des supports. De ce fait, il sera utilisé exclusivement les systèmes complets en provenance d'un même fabricant.

L'entrepreneur devra tous les raccords de peinture après exécution des jeux éventuels, sur toutes les canalisations et appareils de plomberie, après les essais de mises en service de l'installation. Il devra également vérifier et s'assurer après peinture du bon fonctionnement de toutes les ouvertures.

La mise au ton des différents produits décrits sera fournie à l'entreprise avant l'exécution de son travail, le programme ton sera particulier à chaque ouvrage.

L'entrepreneur sera tenu de respecter tous les tons donnés qui seront choisis par le Maître d'œuvre parmi les cartes d'échantillons de la marque citée en référence. Ces teintes ne devront pas faire l'objet d'une mise au ton approximative par l'entrepreneur, au moyen de colorants divers autres que ceux préconisés par le fabricant.

Avant toute application, l'entrepreneur sera tenu de présenter au Maître d'œuvre des échantillons correspondant en qualité et mise à la teinte, à ceux décrits dans le programme couleur.

Une différence de teinte pourra être demandée par le Maître d'œuvre entre la sous-couche et la finition.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

1.4 CARACTERISATION DES PRODUITS DE PEINTURES

Suivant chapitre 6 de la NF T 36-005 :

Famille	Catégorie	Subdivision de la catégorie
I : Tous produits de peinture (sauf familles II à V) pour revêtements en feuil mince ou semi-épais	1 Peinture à l'eau	a) peinture à la colle b1) peinture silicate à un composant b2) peinture silicate à deux composants c) peinture à base de chaux éteinte d1) peinture organo-silicatée d2) peinture organi-chaulée
	2 Peinture aux huiles ou aux vernis gras	a) huile b) huiles modifiées c) vernis gras contenant des résines naturelles, artificielles ou synthétique
	3 Semi-produits broyés pour peinture	
	4 Alkydes	a) séchage à l'air ; b1) séchage au four : alkydes moyennes ou courtes en huile b2) séchage au four : alkyde hydrosolubles
	5 Cellulosiques	a) nitrocellulose b) autres dérivés en phase solvant
	6 Polyesters et polyethers	a1) polyuréthanes en phase solvant a2) polyuréthanes en phase aqueuse b1) époxydiques en phase solvant b2) époxydiques en phase aqueuse c) polyesters saturés d) polyesters insaturés
	7 Vinyliques, acryliques et copolymères	a1) vinyliques en phase solvant a2) vinyliques en phase aqueuse b1) acryliques et copolymères en phase solvant b2) acryliques et copolymères en phase aqueuse c) peintures primaires réactives d) copolymères acryliques
	8 Elastomères	a) caoutchoucs chlorés b) caoutchoucs cyclisés (isomérisés) c) polybutadiènes, polyéthylènes chlorés et autres élastomères
	9 Résines à base de produits bitumeux	a) à base de bitume naturel b) à base de braie de houille c) à base de bitume de pétrole d) à base de brai modifié aux résines synthétiques
	10 Autres liants	a) résines naturelles ou synthétiques solubles dans l'alcool ou dans les huiles b) silicates c) résines de silicone d) aminoplastes e) phénoplastes f) résines fluorées g) esters époxydiques h) résines de coumarone-indène et résines de pétrole i) divers autres

Famille	Catégorie	Subdivision de la catégorie
II : Produits de peinture pour revêtements épais	1 Vinyliques	a) en phase solvant b) en phase aqueuse
	2 Acryliques et copolymères	a) en phase solvant b) en phase aqueuse
	3 Autres	

Famille	Catégorie	Subdivision de la catégorie
III Enduits intérieurs de peinture	1 Enduits en phase solvant	
	2 Autres mastics de vitrerie	
	3 Mastics et enduits industriels	
	4 Enduits extérieurs de peinture	a) en phase solvant b) en phase aqueuse c) en poudre d) autres

Concentrations maximales en COV pour certains vernis et peintures

Au sens de l'arrêté du 29 mai 2006 on entend par :

- 'Revêtements en phase aqueuse (PA)' : les revêtements dont la viscosité est rectifiée par adjonction d'eau ;
- 'Revêtement en phase solvant (PS)' : les revêtements dont la viscosité est rectifiée par adjonction de solvant organique.

Catégorie de produits		Concentration maximale en COV (en g/l de produit prêt à l'emploi) A partir du 1er janvier 2010	
a	Intérieur mat murs et plafonds (Brillant $\leq 25 \equiv 60^\circ$)	PA : 30	PS : 30
b	Intérieur brillant murs et plafonds (Brillant $> 25 \equiv 60^\circ$)	PA : 100	PS : 100
c	Extérieur murs support minéral	PA : 40	PS : 430
d	Peintures intérieur/extérieur pour finitions et bardages bois ou métal	PA : 130	PS : 300
e	Vernis et lasures intérieur/extérieur pour finitions, y compris lasures opaques	PA : 130	PS : 400
f	Lasures non filmogènes intérieur/extérieur	PA : 130	PS : 700
g	Impressions	PA : 30	PS : 350
h	Impressions fixatrices	PA : 30	PS : 750
i	Revêtements mon composants à fonction spéciale	PA : 140	PS : 500
j	Revêtements bi composants à fonction spéciale pour une utilisation finale spécifique, sur sol par exemple	PA : 140	PS : 500
k	Revêtements multicolores	PA : 100	PS : 100
l	Revêtements à effets décoratifs	PA : 200	PS : 200

1.5 MISE EN ŒUVRE

Avant la mise en œuvre sera due les travaux préparatoires tels que :

- Grattage, ponçage ;
- Epoussetage ;
- Rebouchage.

La mise en œuvre des travaux de peinture comprendra :

- Reconnaissance préalable des subjectiles ;
- Précautions à prendre pour la protection des ouvrages non peints ;
- Précautions à prendre pour la protection des abords et du voisinage ;
- Règles générales d'exécution ;
- Ouvrages préparatoires et accessoires ;
- Dépôt préalable d'échantillons et surfaces témoins ;
- Réception et entretien, réfection, contrôle ;
- Nettoyage de mise en service.

1.6 RECEPTION DU SUPPORT

Avant toute exécution, l'entrepreneur assurera la réception des supports qui devront être débarrassés de toutes traces de poussières, d'éclats, etc., et avoir une finition de surface, permettant la mise en œuvre des travaux de peinture et de revêtements muraux, tels qu'ils sont décrits au présent lot. L'entrepreneur ne pourra par la suite se prévaloir du mauvais état des supports dans le cas d'une mauvaise tenue ou présentation de ses peintures et revêtements muraux.

Lot 10.DESCRPTION DES TRAVAUX**10.1 TRAVAUX DE PREPARATION ET FINITION DES SURFACES EN INTERIEUR - SUPPORTS NEUFS****10.1.1 PEINTURE SUPPORTS CIMENT ET DERIVES - TRAVAUX INTERIEURS**

Peinture sur enduits au mortier de liants hydrauliques

Etat de finition recherché ⁽¹⁾	Brossage, égrenage, époussetage	Impression spéciale ⁽²⁾	Enduit repassé ⁽³⁾	Enduit non repassé ⁽³⁾	Ponçage et époussetage	Couche intermédiaire ⁽⁴⁾	Révision ⁽⁵⁾	Couche de finition ⁽⁴⁾
Mat, satiné, brillant ^(*)	X							
Enduit lissé								
Finition C	X	X						X
Finition B	X	X	X		X	X		X
Finition A	X	X	X	X ⁽⁶⁾	X	X	X ⁽⁶⁾	X
Enduit taloché - Méthode avec nus et repères								
Finition C	X	X						X
Finition B	X	X	X		X	X		X
Finition A	X	X	X	X ⁽⁶⁾	X	X	X ⁽⁶⁾	X
Enduits au jeté et enduits projetés								
Finition C	X	X						X

*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D4 'Travaux intérieurs - Pièces et locaux très humides' du NF DTU 59.1 P1-1).

1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture en finition 'tendue', ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir § 7.6.1.4 'Couche de finition' du NF DTU 59.1 P1-1). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir § 7.2.2.4 'Finition spécifique' du NF DTU 59.1 P1-1).

2) Selon les prescriptions du § 7.5.2.3 'Impression' du NF DTU 59.1 P1-1.

3) Un même type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse ou structuré. En aspect structuré, le détail des opérations est défini dans les documents particuliers du marché.

4) L'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

5) Selon les prescriptions du § 7.6.1.3 'Révision' du NF DTU 59.1 P1-1.

6) Optionnel : le choix par le peintre de ce type d'opération (voir § 7.4.2.3.3 'Les enduisages de surface' et/ou § 7.6.1.3 'Révision' du NF DTU 59.1 P1-1) peut être nécessaire en fonction de la présentation du support reçu pour obtenir la finition demandée (voir § 7.2.3.1 'Prescriptions de classement de finition sur supports à base de plâtre ou de liants hydrauliques et de maçonnerie' du NF DTU 59.1 P1-1).

10.1.1.1 PEINTURE MATE, FINITION B, NF ENVIRONNEMENT, EN PHASE AQUEUSE, SUR ENDUIT AU MORTIER, SUPPORTS ENDUIT LISSE OU TALOCHE

- ◆ Brossage, égrenage, époussetage ;
- ◆ Impression 1 couche de peinture d'impression aux copolymères acryliques et aux résines alkydes en phase aqueuse, label Ecolabel Environnement, (famille I, classe 7b2 4a) ;
- ◆ Enduit repassé ;
- ◆ Ponçage, époussetage ;
- ◆ Intermédiaire 1 couche de peinture de finition mate garnissante aux résines acryliques en phase aqueuse, label NF Environnement, (famille I, classe 7b2) ;
- ◆ Finition 1 couche de peinture de finition mate garnissante aux résines acryliques en phase aqueuse, label NF Environnement, extrait sec en poids de 53 %, contient au maximum 29 g/l COV (famille I, classe 7b2).

Localisation : Peinture mate NF Environnement sur parois intérieures verticales maçonné enduite (zone accueil)

10.1.2 PEINTURE SUPPORTS METALPeinture supports métaux ferreux avec primaire inhibiteur de corrosion.

État de finition recherché	Nettoyage et dépolssiérage (2)	Retouches à la peinture primaire inhibitrice de corrosion (3)	Couche intermédiaire	Couche de finition (4)
Mat, satiné, brillant (*)				
Structures en produits sidérurgiques grenailés prépeints ou ayant reçu après décapage par projection d'abrasifs, une couche de peinture primaire anticorrosion (1)				
Finition C (5)	X	X		X
Finition B	X	X	X	X

*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D3 « Travaux intérieurs — Pièces et locaux humides » du NF DTU 59.1 P1-1).

1) Voir § 7.5.5.2 « Travaux préparatoires sur métaux ferreux » du NF DTU 59.1 P1-1.

2) Les ouvrages sont supposés être livrés au peintre non recouvert de ciment ou de plâtre.

3) Sauf prescriptions particulières, les retouches ne sont pas exécutées par le peintre. La couche de primaire doit être exécutée conformément aux paragraphes 7.5.5.2 « Travaux préparatoires sur métaux ferreux » et 7.5.5.3 « Travaux d'apprêt sur subjectiles métalliques » du NF DTU 59.1 P1-1. Elle peut avoir été réalisée par le fabricant ou un autre corps d'état.

4) Certaines couleurs de la couche de finition exigent une couche intermédiaire ou une deuxième supplémentaire. Certains systèmes semi-épais ou épais peuvent remplacer deux couches de même épaisseur totale.

5) En ambiance sèche et non corrosive.

Peinture supports métal non ferreux et alliages légers — acier galvanisé.

État de finition recherché	Nettoyage et dépolssiérage (2)	Retouches à la peinture primaire inhibitrice de corrosion (3)	Couche intermédiaire	Couche de finition (4)
Mat, satiné, brillant (*)				
Structures en produits sidérurgiques grenailés prépeints ou ayant reçu après décapage par projection d'abrasifs, une couche de peinture primaire anticorrosion (1)				
Finition C (5)	X	X		X
Finition B	X	X	X	X

État de finition recherché	Nettoyage et dépolssiérage (1)	Dégraissage	Dérochage et rinçage (2)	Peinture primaire réactive (3) ou peinture à accrochage direct	Couche intermédiaire	Couche de finition (4)
Mat (5), satiné, brillant (*)						
Non ferreux — Alliages légers — Aciers galvanisés (6)						
Finition C	X	X	X	X		X (4)
Finition B	X	X	X	X	X	X (5)

*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D3 « Travaux intérieurs — Pièces et locaux humides » du NF DTU 59.1 P1-1).

1) Les ouvrages sont supposés être livrés au peintre non recouvert de ciment ou de plâtre.

2) L'opération de dérochage suivie d'un rinçage n'est pas toujours nécessaire (voir § 5.5.3 « Métaux non ferreux ou galvanisés » du NF DTU 59.1 P1-1).

3) Assure l'accrochage ainsi qu'une protection provisoire.

4) Certaines couleurs de la couche de finition exigent une couche intermédiaire ou une deuxième supplémentaire. Certains systèmes semi-épais ou épais peuvent remplacer deux couches de même épaisseur totale.

5) L'aspect « mat » nécessite l'emploi de produits spécifiques.

10.1.2.1 PEINTURE SATINEE SUR METAUX NON FERREUXCaractéristique :

Finition B, en phase solvant, sur métaux ferreux

Nature :

- ◆ Avant pose :
- ◆ Nettoyage, dégraissage, grattage de la calamine, brossage de la rouille, dépolssiérage ;
- ◆ Retouches suivant besoins avec 1 couche de primaire antirouille, aux résines alkydes et pigments anticorrosion, en phase solvant, (famille I, classe 4a) ;
- ◆ Intermédiaire 1 couche de peinture laque tendue, satinée, haute durabilité, aux résines alkydes uréthannes en phase solvant, (famille I, classe 4a) ;
- ◆ Finition 1 couche de peinture laque tendue, satinée, haute durabilité, aux résines alkydes uréthannes en phase solvant, (famille I, classe 4a).

Localisation :

- Peinture satinée sur canalisations de chauffage et éléments métalliques intérieurs,
- Peinture satinée sur canalisations d'alimentation et d'évacuation des appareils sanitaires,

10.1.3 PEINTURE SUPPORTS PVC

Caractéristique :

Peinture mate, finition courante, ECOLABEL, en phase aqueuse, sur PVC, supports matériaux rigides,

Nature :

- ◆ Nettoyage à l'alcool, ponçage pour rendre la surface mate ;
- ◆ Accrochage 1 couche de primaire d'accrochage opacifiant adhérent et isolant en phase aqueuse à base de résines acryliques (famille I, classe 7b2) ;
- ◆ Finition 2 couches de peinture laque tendue, Ecolabel, mate, aux résines acryliques pures en phase aqueuse, protection des bois en intérieur et extérieur, très beau rendu (famille I, classe 7b2).

Localisation : peinture mate ecolabel sur support PVC

→ Peinture satinée sur canalisations d'alimentation et d'évacuation des appareils sanitaires,

10.2 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

10.2.1 PRE-RECEPTION

Découpage des étapes (4 points) :

Préparation	<ul style="list-style-type: none">◆ Enlèvement des gravois mineurs, hors encombrant volumineuse ne pouvant pas être transporté à deux personnes et lourd seuil >5 kg par personne)◆ Évacuation des déchets◆ Dégagement des supports◆ Enlèvement des souillures grossières
Nettoyage / Désinfection	Eau + produit mixte + action mécanique et/ou manuelle + temps de contact <ul style="list-style-type: none">◆ Dépoussiérage, Dégraissage, Lustrage, Nettoyage des appareillages :<ul style="list-style-type: none">→ Sanitaire : Éviers, Lavabos, Baignoires, Douches, Toilettes, incluent robinetterie et meuble→ Chauffage : Enveloppe des appareillages, chaudière, chauffe-eau, radiateurs, robinetterie,→ Électricité : Tableau électrique des logements (porte : faces intérieure et extérieure), prises, interrupteur, que les aspects visibles ou pouvant être utilisé par les locataires facilement.→ Canalisations (Chauffages, plomberies, sanitaires)◆ Balayage et/ou aspirateur et évacuation des gravois◆ Les sols avec produit non corrosif◆ Les parois verticales intérieures logements avec produit non abrasif (surface peinte, faïence, etc.)◆ Surfaces vitrées, intérieur et extérieur (menuiserie extérieure, miroir, etc.)◆ Menuiseries intérieures (portes, façade de placard, étagères, tête de cloison, etc.)
Rinçage	◆ Eau claire
Séchage	◆ Raclette (sols), papier à usage unique (surfaces)
Final	Enlèvement des poubelles et carton

10.2.2 RECEPTION DEFINITIVE

Découpage des étapes (6 points) :

Préparation	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Enlèvement des gravois mineurs, hors encombrant volumineuse ne pouvant pas être transporté à deux personnes et lourd seuil >5 kg par personne) ◆ Évacuation des déchets ◆ Dégagement des supports ◆ Enlèvement des souillures grossières
Nettoyage	<p>Eau + produit mixte + action mécanique et/ou manuelle + temps de contact</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Dépoussiérage, Dégraissage, Lustrage, Nettoyage des appareillages : <ul style="list-style-type: none"> → Sanitaire : Éviers, Lavabos, Baignoires, Douches, Toilettes incluent robinetterie et meuble → Chauffage : Enveloppe des appareillages, chaudière, chauffe-eau, radiateurs, robinetterie, → Électricité : Tableau électrique des logements, prises, interrupteur, que les aspects visibles ou pouvant être utilisé par les locataires facilement. → Canalisations (Chauffages, plomberies, sanitaires) ◆ Balayage et/ou aspirateur et évacuation des gravois ◆ Les sols avec produit non corrosif ◆ Les parois verticales intérieures logements avec produit non abrasif (surface peinte, faïence, etc.) ◆ Surfaces vitrées, intérieur et extérieur (menuiserie extérieure, miroir, etc.) ◆ Menuiseries intérieures (portes, façade de placard, étagères, tête de cloison, etc.)
Rinçage	◆ Eau claire
Désinfection	<p>Eau + désinfectant + temps d'action à respecter</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sanitaire : Éviers, Lavabos, Baignoires, Douches, Toilettes, incluent robinetterie et meuble
Rinçage	◆ Eau claire
Séchage	◆ Raclette (sols), papier à usage unique (surfaces)
Final	Enlèvement des poubelles et carton

OBSERVATION IMPORTANTE

Les travaux du présent lot comprennent, outre ceux décrits ci-devant, toutes les prestations accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

Les soumissionnaires reconnaissent avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces (CCTP, et autres pièces constituant le dossier d'appel d'offres), et être parfaitement informés du programme général de la construction projetée.